

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2025

**SUSPENDRE LES ALLOCATIONS FAMILIALES AUX PARENTS DE MINEURS
CRIMINELS OU DÉLINQUANTS - (N° 681)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 27

présenté par

Mme Mesmeur, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant:**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'implantation et le financement de la prévention spécialisée sur le territoire national.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NFP demande au Gouvernement la remise d'un rapport sur l'implantation territoriale de la prévention spécialisée.

Visant à accompagner les jeunes en risque de désaffiliation sociale au sein de leurs milieux de vie, les associations de prévention spécialisée mènent un travail de terrain auprès d'un public jeune et défavorisé. À la compétence des départements, la prévention spécialisée ne bénéficie pas d'un budget propre. Les moyens qui y sont alloués dépendent alors de la bonne volonté des Conseils départementaux, et de l'intérêt qu'ils portent à cette mission.

Sur le terrain, les éducateurs de rue dénoncent des moyens cadenassés et une administration qui ne connaît pas les réalités du terrain. « Ils tournent en effectif réduit. On leur demande de tenir les murs avec rien et les publics sont de plus en plus difficiles à gérer. On est en train de perdre cette profession alors que c'est le seul contact direct avec ces jeunes en difficulté. » témoigne l'un de ces éducateurs de rue.

Les associations sont constamment menacées par des baisses des subventions départementales qui mettent en péril leurs activités. À Mons-en-Barœul, dans le Nord, le Département a annoncé une coupe de 150 000 euros sur les subventions allouées à l'association Azimuts, dont l'utilité de ses travailleurs sociaux sont pourtant largement reconnus au local. "Pour nous, ça signifie la perte de nos trois postes d'éducateurs de rue", se désole le directeur d'une structure Abdel Ziani.

Par ailleurs, les financements alloués à la prévention spécialisée sont très inégaux d'un département à l'autre, creusant encore davantage les inégalités territoriales en matière de protection de l'enfance.